



Commission hydrographique Aisne-aval

Séance du 16 janvier 2019
à Attichy

Relevé de conclusions

Personnes présentes

Nom, prénom	Organisme, fonction
BRAILLY Alain	CC Lisières de l'Oise, président Président de la commission hydrographique Aisne-aval
SUPERBY Franck	CC Lisières de l'Oise, conseiller communautaire
ARNOULD Michel	CA Région de Compiègne et Basse Automne, conseiller communautaire
MOISY Elisabeth	CC Lisières de l'Oise, directrice générale des services
ARSAC Didier	CC Lisières de l'Oise, responsable des services techniques
CHABRIDIER Cédric	Service de prévision des crues Oise-Aisne, chef du service
CORNET Jean-Michel	Entente Oise-Aisne, directeur des services
ANDRE Marjorie	Entente Oise-Aisne, directrice de l'appui aux territoires
STRIPPE Cécile	Entente Oise-Aisne, responsable de la communication
LEBRETON Thomas	Entente Oise-Aisne, chargé de mission ruissellement

Personnes excusées

Mme CARLIER Danielle, conseillère départementale de l'Oise

M. DE VALROGER Eric, conseiller départemental de l'Oise

M. GUESNIER Jean-Noël, CA Région de Compiègne et Basse Automne

Propos introductif

M. BRAILLY, président de la commission hydrographique Aisne-aval, remercie les participants de leur venue. Il précise que l'Entente Oise-Aisne tient ces commissions à l'échelle des unités hydrographiques. La commission Aisne aval a un rôle de recensement des besoins concernant les débordements de rivière, le ruissellement et la gestion des milieux aquatiques en général. Les demandes seront examinées en Bureau de l'Entente puis proposées au comité syndical.

La présentation est disponible sur le site Internet de l'Entente Oise-Aisne dans la rubrique dédiée au territoire Aisne-aval : <https://www.oise-aisne.net/territoires/territoire-aisne-aval/>.

M. CORNET explique que ces commissions servent à concerter l'ensemble des acteurs qui agissent dans la gestion du risque d'inondation et à faire émerger des programmes en cohérence avec les besoins du territoire et les actions des autres acteurs. Les actions locales sont traitées lors de ces commissions.

La carte des structures avec leur compétence est présentée. Il est précisé que le Syndicat de l'Aisne navigable qui a la compétence GEMAPI a délibéré pour réviser ses statuts afin de ne conserver que les items correspondant à la GEMA. Il est en attente de l'arrêté préfectoral approuvant les nouveaux statuts.

La CC Lisières de l'Oise a délibéré pour prendre la compétence ruissellement (item 4 du L 211-7 du Code de l'Environnement). Elle est en attente des délibérations des communes.

Une carte des **arrêtés CATNAT** est présentée. Le territoire est concerné par les débordements de l'Aisne et par les phénomènes de ruissellements et coulées de boue.

Mme ANDRE fait un point sur le **PAPI d'intention de la vallée de l'Oise**. La CC Lisières de l'Oise est incluse dans le périmètre du PAPI d'intention car elle serait bénéficiaire de l'aménagement en projet sur le site des anciens bassin de sucrerie de Vic-sur-Aisne.

Ce Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) comporte une cinquantaine d'actions réparties sur les 7 axes de la gestion du risque.

Le PAPI rassemble les maîtres d'ouvrages (communes, EPCI, syndicats, ...) et les financeurs tels que l'Etat, l'Agence de l'eau, la Région, ... Le PAPI sera proposé à la labellisation en 2019 pour un début de mise en œuvre des actions fin 2019.

Mme ANDRE indique que l'unité hydrographique de l'Aisne aval est un territoire qui pourrait faire l'objet de **l'émergence d'un SAGE** et en rappelle les intérêts notamment en matière de gestion de la ressource en eau et d'adaptation au changement climatique. Des SAGE sont présents en amont (Aisne-Vesle-Suippe) et en aval (Oise-Aronde) du territoire.

M. ARNOULD précise que le SAGE Oise-Aronde est en cours de révision. La mise aux enquêtes publiques n'a pas démarré du fait de l'annulation du SDAGE Seine-Normandie en vigueur suite à un vice de procédure.

M. BRAILLY informe que la CC Lisières de l'Oise a pour objectif de prendre la compétence « eau et assainissement » hors pluvial en 2020. Un bureau d'études réalise un état des lieux patrimonial des réseaux sur le territoire de la CC. Il s'interroge sur une éventuelle redondance des démarches.

M. CORNET répond que les démarches sont complémentaires. Le SAGE permet d'anticiper d'éventuels problèmes de conflits d'usage et de ressource en eau. Il faut environ une dizaine d'années pour que le SAGE soit applicable. L'Entente est en capacité de porter l'émergence d'un SAGE Aisne aval, comme elle l'a fait pour le SAGE Oise-moyenne, dans l'attente de la désignation d'une structure porteuse. Elle le fait au titre de la compétence animation (item 12) transférée par les Départements.

M. BRAILLY conclut qu'il est opportun d'engager des discussions sur la possibilité d'émergence d'un SAGE avec les autres structures du territoire Aisne aval.

Les actions du territoire, propositions de programmation

Les **actions en cours** sur le territoire sont présentées par thématiques de manière non exhaustive : conscience du risque, prévision, alerte et gestion de crise, aménagement du territoire, vulnérabilité du territoire, gestion de l'aléa, ouvrages de protection et gestion du ruissellement.

Pour chaque thématique abordée, la commission hydrographique est appelée à faire des propositions de programmation. Les échanges sont synthétisés ci-dessous.

La conscience du risque

Il est fait un rappel des obligations des communes en matière d'information à la population : pose de repères de crue, réunions d'information et DICRIM.

L'Entente peut aider les communes à la pose de repères de crue et propose des animations dans les écoles avec un jeu « Crue et d'eau » pour sensibiliser les scolaires au risque d'inondation.

Prévision, alerte et gestion de crise

Des stations de mesure sur l'Aisne et la Crise permettent la prévision des crues, par le SPC Oise-Aisne (Vigicrue).

La CA Région de Compiègne et Basse Automne dispose d'un système d'alerte de masse à la population.

La CC Lisières de l'Oise a élaboré un PICS (PCS intercommunal).

Pour l'élaboration des PCS, obligatoire pour les communes dotées d'un PPRi, l'Entente peut apporter un appui en relecture.

Aménagement du territoire

Le territoire est doté de 2 Plans de prévention des risques d'inondation (PPRi) le long de l'Aisne.

En particulier, le PPRi de l'Oise et de l'Aisne en amont de Compiègne est en cours d'élaboration et contient des zones violettes pour des sites contraints à fort enjeux de développement. Le site Weylchem-Lamotte à Trosly-Breuil est inclus dans une zone violette et fait l'objet de prescriptions spécifiques.

Le PAPI d'intention de la vallée de l'Oise contient une action pour l'accompagnement de la résilience dans des projets pilotes.

M. ARNOULD cite l'exemple du quartier résilient de Romorantin qui a montré ses qualités lors de la très forte crue en 2016.

M. CORNET précise que l'Entente peut être associée aux nouveaux projets pour accompagner l'intégration du risque d'inondation. Une participation financière pourrait s'examiner, sous réserve de la mise en place d'un programme d'aide dédié, si le surcoût du projet lié à la résilience au risque d'inondation est bien identifié. Au-delà de la résilience d'un ensemble de bâtiments, il est nécessaire de réfléchir à l'organisation d'un territoire pour accélérer le retour à la normale. Par exemple, des réflexions peuvent s'engager sur un dispositif pour reloger des artisans du BTP dans des boxes afin de garantir le maintien de leur activité immédiatement après la crue.

Mme ANDRE rappelle que les SCOT et PLUI doivent être rendus compatibles, à l'occasion de leur élaboration ou révision, avec le PGRI (plan de gestion du risque d'inondation) et qu'à ce sujet, une note de cadrage est disponible sur le site Internet de la DRIEE Ile-de-France (http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/note_cadrage_vulnerabilite_inondation_et_du_mai_2018.pdf).

Réduire la vulnérabilité du territoire

Le PAPI d'intention de la vallée de l'Oise intègre la réalisation d'un diagnostic de vulnérabilité à l'échelle de la vallée d'Oise.

Des guides d'autodiagnostic pour les établissements publics et les entreprises sont en cours d'élaboration par la DRIEE Ile-de-France et pourront être diffusés en 2019.

La gestion de l'aléa

Une étude d'identification des zones d'expansion de crue est inscrite au PAPI d'intention de la vallée de l'Oise. Il s'agira de préciser les intérêts environnementaux, économiques et les éventuelles contraintes de la reconquête pour que les acteurs puissent faire un choix éclairé.

La PAPI d'intention comprend également une étude sur le site des anciens bassins de la sucrerie de Vic-sur-Aisne. Notamment, la création d'un unique casier de stockage en rive droite de l'Aisne nécessite la déviation du ru de Bitry qui doit être analysée.

Les ouvrages de protection

Il est fait un rappel sur les obligations des porteurs de la compétence PI (prévention des inondations) en matière de système d'endiguement.

Mme ANDRE précise que l'Entente a en gestion la digue d'Attichy qui protège la zone industrielle. Une convention doit être établie entre l'Entente, la commune d'Attichy et un propriétaire privé.

M. BRAILLY précise que la digue d'Attichy ne protège pas le SDIS et qu'il serait intéressant d'étudier sa prolongation et sa rehausse. Cela nécessiterait des compensations. Une étude de faisabilité est en cours pour des possibilités de compensation sur Berneuil-sur-Aisne.

M. CORNET indique que l'Entente est propriétaire d'une partie des bassins de l'ancienne sucrerie de Vic-sur-Aisne. En fonction des volumes à compenser, des travaux peuvent être envisagés pour d'éventuels besoin de compensation, sans compromettre le projet d'ouvrage de stockage.

La commission souhaite que soit examiné le prolongement de la digue pour protéger le SDIS, le niveau de protection de l'ouvrage et une éventuelle rehausse ainsi que les compensations correspondantes.

Les membres de la commission sont appelés à faire connaître à l'Entente si d'autres ouvrages de protection seraient présents sur le territoire.

Gestion du ruissellement

Le territoire a subi des inondations par ruissellement lors des orages de 2016 et 2018.

Des travaux ont été réalisés par le Syndicat de l'Aisne navigable et une étude est en cours sur le bassin versant de la Crise.

Le sous bassin du ru de Bitry a fait l'objet de travaux par l'Entente et des diagnostics sont en cours en amont de secteurs à enjeux sur les versants du ru de Bitry et du ru de Vandy.

Des zonages d'assainissement eaux pluviales sont en cours à Tracy-le-Mont et Berneuil-sur-Aisne, en vue de l'intégration dans les PLU.

M. ARSAC précise que la CC Lisières de l'Oise va lancer courant 2019 une étude pour un schéma directeur des eaux pluviales à l'échelle de la CC. Cette étude sera ensuite intégrée au PLUi. Suite au violent orage de 2018, la commune d'Attichy a lancé une étude ruissellement.

M. BRAILLY donne une liste des communes concernées par le ruissellement : Attichy, Berneuil-sur-Aisne, Tracy-le-Mont, Bitry, Saint-Pierre-lès-Bitry, Chelles, Jaulzy, Nampcel, Saint-Crépin-aux-Bois, Moulin-sous-Touvent et Hautefontaine. Il souhaite que l'Entente engage des programmes d'actions sur les secteurs prioritaires, lorsqu'elle aura la compétence en matière de maîtrise du ruissellement.

M. BRAILLY remercie les participants avant de clore la séance. **La prochaine commission hydrographique Aisne-aval se tiendra fin du premier semestre 2019.**